VILLE DE SAINTE-ADÈLE
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :
Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, le projet de règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023.

À la suite de l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 3 septembre 2024, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023.

Les zones visées sont : T3.2-006
Les zones contiguës sont : T1.1-002, T1.2-001, T3.1-005, T3.1-009, T3.1-010, T3.3-003, T3.3-008, T4.1-002, T4.2-002

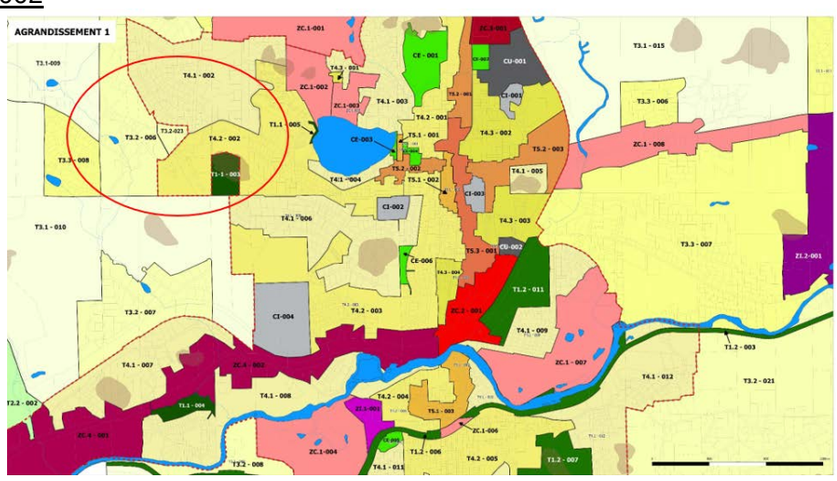

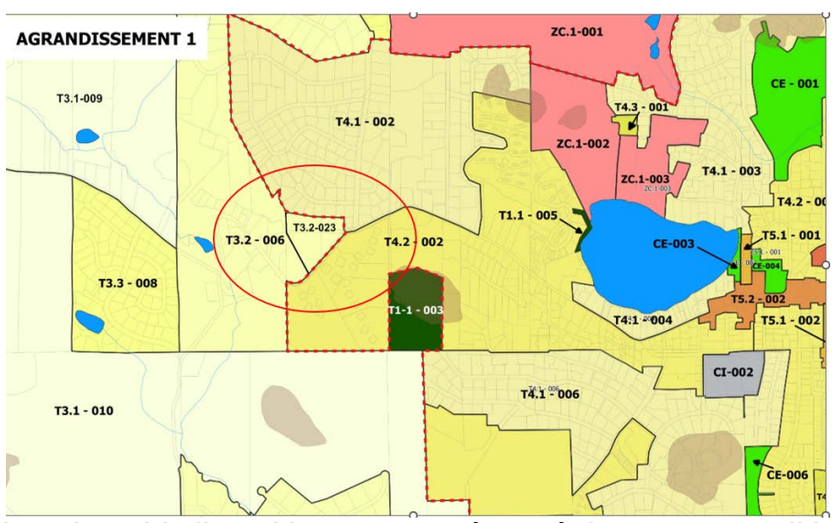

Ce projet contient deux (2) dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne voulant obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 21 août 2024

Ariane Bélanger
Greffière adjointe